

L'ABC de notre école de danse

Fondée en 2009, Corinne Desfossés Danse est une école de loisir culturel en danse située à Saint-Constant sur la Rive-Sud de Montréal spécialisée en Jazz Contemporain, Lyrique, Cabaret, Comédie Musicale, Technique Simonson, Essentrics, Funk, Lady Styling, Stiletto, Hip Hop, Danse Contemporaine, Danse Cheerleading et Danse Créative.

CODE DE VIE DANS LES COURS

- ✓ Ponctualité/Assiduité : Chaque semaine les élèves voient de la nouvelle matière et révisent ce qui a été vu la semaine précédente. Pour rattraper la matière manquée due à une absence, planifier un cours privé ou une séance de rattrapage avec une personne ressource, spécialement lors de la session spectacle.
- ✓ Un adulte accompagnateur seulement par enfant dans la salle d'attente pour favoriser une circulation fluide et offrir plus d'espace aux danseurs pour s'habiller.
- ✓ Code vestimentaire : Vêtements confortables et souples, cheveux attachés, aucun bijou, espadrilles aux semelles propres pour les cours de Hip Hop, Lady Styling et Multi, souliers à talons haut pour le Stiletto, et souliers de caractère pour Cabaret.
- ✓ Eau seulement acceptée dans studio & aucun jus, aucune nourriture.
- ✓ Afin d'offrir un cadre optimal à la concentration des élèves, les parents ne peuvent se joindre aux élèves dans le studio. Les enfants sont pris en charge par l'enseignante dans le studio 5 minutes avant le début du cours, le parent est tenu de surveiller son enfant jusque là. Les cours se terminent de 3 à 5 minutes avant l'heure afin de permettre un enchaînement ponctuel.

NOTRE VISION PÉDAGOGIQUE

Les valeurs qui orientent notre enseignement sont:

Dépassement de soi: Offrir un enseignement technique et un cadre pédagogique de qualité qui permet à chaque élève de donner le meilleur de lui-même.

Respect: Être en mesure de comprendre les besoins de nos élèves et nos clients. Accueillir les élèves avec leur bagage technique, qu'ils soient débutants ou avancés, et leur offrir une expérience de la danse qui respecte leur limite.

Plaisir: Amener l'élève à s'approprier la technique, la gestuelle, l'amener à connecter avec son corps le temps du cours et lui faire vivre le plaisir de la danse. C'est la base de tout!

Que ce soit pour des fins récréatives ou pour préparer des études académiques en danse, notre école offre un espace d'apprentissage adapté à chacun. Nous accompagnons nos élèves sur la voie de l'excellence, en favorisant le dépassement de soi, la concentration, la maîtrise, le plaisir et la fierté. Notre enseignement, rigoureux et très actuel, met l'accent à la fois sur le développement de soi et de l'esprit d'équipe. Amener le danseur à se connaître dans ses forces et ses défis, tout en ayant une conscience et une reconnaissance des autres, est au cœur de la démarche que nous proposons.

RÈGLEMENTS

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

L'école CORINNE DESFOSSÉS DANSE n'est pas responsable des biens perdus, volés ou détruits dans les locaux.

MODALITÉS DE PAIEMENT

À l'inscription le client peut acquitter la somme totale ou remettre des chèques postdatés à l'école de danse pour les versements suivants. Les dates et les montants des versements sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Le client est prié de s'y conformer et de respecter fidèlement ses engagements. Le client qui n'est pas en règle ne peut être admis dans la classe : dette non acquittée, versement non réglé, chèque sans provision. Tout chèque retourné par les institutions bancaires entraînera des frais d'administration supplémentaires de 25.00\$. Les cours qui ne sont pas pris par le client durant la période couverte par la présente session ne peuvent pas être reportés sur une autre session.

RÉSILIATION (LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR)

193. Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat au moyen de la formule prévue à l'article 190 ou d'un autre avis écrit ou verbal à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié de plein droit à compter de l'avis écrit ou verbal.

(1978, c. 9, a. 193)

195. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, les seules sommes que le commerçant peut exiger de lui sont:

a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux horaire, au taux à la journée ou au taux à la semaine, et

b) à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes: 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 pour cent du prix des services qui ne b) lui ont pas été fournis.

(1978, c. 9, a. 195)

CODE DE CONDUITE

- L'étudiant(e) doit faire preuve de civisme et de courtoisie envers le personnel, les bénévoles et les autres étudiant(e)s de l'école.

- L'utilisation du téléphone cellulaire ou de tout gadget bruyant est interdite à l'intérieur des studios.

- Les aliments et les boissons sont interdits dans les studios de danse. Seules les bouteilles d'eau sont tolérées.

- Les enfants et les adultes doivent porter une tenue vestimentaire appropriée et conseillée par les enseignantes. Vêtements confortables et souples, cheveux attachés, aucun bijou et chaussures propres pour le Hip Hop.

- L'école n'est pas responsable des enfants à l'extérieur des heures de cours. Les parents sont donc tenus de surveiller leur(s) enfant(s) avant et après les heures de cours. Les enfants sont pris en charge dans le studio 5 minutes avant l'heure du cours.

- Pendant le cours, les parents peuvent quitter ou demeurer dans la salle d'attente, il n'est pas possible de demeurer dans le studio pour observer le cours.

- La ponctualité au cours est essentielle. Tout retard excessif pourrait entraîner un refus à l'accès au cours.

- Les manteaux, bottes, souliers et autres effets personnels des élèves seront laissés dans vestiaire pendant le cours, seuls les sacs à mains sont acceptés.